

INRA

Elections professionnelles 2018



CGT-INRA – RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole - 01.39.53.56.56

cgt@inra.fr - <http://www.inra.cgt.fr/>

Vous avez vu dans vos services, un affichage conséquent de listes électorales : **des élections, pour quoi faire ? Pour élire qui ? Et comment ?**

Ces élections concernent toute la Fonction publique : Fonction publique d'Etat, Fonction publique territoriale, Fonction publique hospitalière.

Face aux attaques tous azimuts contre nos statuts, notre sécurité sociale, nos retraites, contre les services publics, dont le dispositif de Recherche, tout le monde s'interroge sur comment faire pour empêcher le gouvernement de continuer à nous tondre la laine sur le dos.

Comment organiser la résistance et la reconquête ? Voter, voter pour la CGT, syndicat qui ne soutient pas la politique du gouvernement ni celle de la Direction Générale, qui fait ce qu'il dit et dit ce qu'il fait, qui ne dit jamais que demain on rase gratis, **y aidera.**

La CGT-INRA vous adresse par ailleurs régulièrement des messages pour rendre compte de ce que ses élus font dans les différentes instances où ils siègent.

Les Comités Techniques (CT Inra et CT Ministériel)

Les CT sont composés des représentants élus sur listes syndicales. Ils comportent également le directeur de l'établissement (ou le ministre) ou son représentant, ainsi que le directeur des ressources humaines.

Y sont débattues toutes les questions qui concernent le fonctionnement des services, les outils de travail, les carrières des personnels, les questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail : le **CHSCT** (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) de l'établissement (ou du ministère) **est une émanation du CT** (du CT de l'établissement ou du ministère). Les élus au CT sont consultés sur les projets de l'administration, eux seuls ont le droit de vote.

A l'INRA, nous allons voter pour élire d'une part 10 représentants au Comité Technique de l'INRA, et d'autre 15 représentants au Comité Technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CT-MESR).

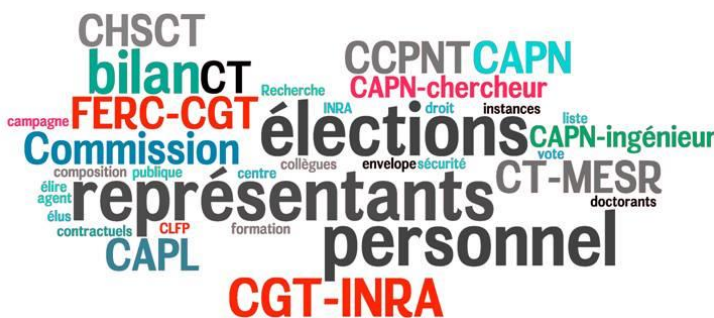
Tous les personnels votent pour ces deux CT : fonctionnaires et contractuels.

Le nombre d'élus par liste syndicale détermine la représentativité de chaque organisation syndicale. De cette représentativité découle la composition des instances pour lesquelles nous ne votons pas, mais où les personnels sont représentés par des collègues désignés par les organisations syndicales représentatives.

A l'INRA, il s'agit du **CCHSCT**, des **CHSCT de centre**, de la Commission Nationale de Formation Permanente (**CNFP**), de la Commission Nationale d'Action Sociale (**CNAS**). Cette représentativité détermine également les moyens (en décharges de services) qui sont alloués aux organisations syndicales pour s'occuper de vous.

Si vous avez apprécié les actions que nous avons conduites dans toutes ces instances, et dont nous vous avons régulièrement rendu compte, alors appuyez nous en votant CGT-INRA au CT de l'INRA et FERC-CGT au CT ministériel

Attention : le décompte des voix de votre centre pour le CT Inra détermine aussi la composition du CHSCT de votre centre.



Tous les agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels vont voter pour désigner leurs représentants dans les instances où les personnels sont représentés.

Ce sont les organisations syndicales qui proposent des listes de candidats. **Ces instances se trouvent à différents niveaux** (depuis les établissements jusqu'aux ministères) et ont des périmètres d'action variés.

Quelles sont-elles ? En voici la liste !

Les Commissions Administratives Paritaires Locales et Nationales (CAPL et CAPN)

Les CAP sont paritaires : elles comportent autant de représentants du personnel élus que de représentants de l'administration nommés. **Elles ne concernent que les personnels fonctionnaires** qui sont donc seuls à voter pour élire leurs représentants. Elles sont consultatives.

Les CAPN des ITA (Ingénieurs, Techniciens et Administratifs) sont obligatoirement consultées pour les avancements, les mobilités, et les problèmes individuels (discipline, refus de titularisation, temps partiels, formation...). Elles sont préparées par les CAPL pour les personnels des catégories C (AT) et B (TR), et par les Commissions Consultatives de Départements de Recherche (CCDR) pour les AI et les Ingénieurs.

Les CAP chercheurs débattent des questions touchant à la carrière des chercheurs en général et sont saisies de situations individuelles conflictuelles, mais contrairement aux CAP ITA, elles n'interviennent pas dans la progression de carrière.

La Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCP)

Instance également paritaire et consultative, la CCP traite des questions individuelles concernant les personnels contractuels : doctorants, post doctorants, CDD, CDI. Les agents contractuels ne votent pas pour une liste de candidats présentés par un syndicat mais pour le syndicat lui-même. Le syndicat désigne ensuite les collègues non titulaires qui siègeront dans cette instance. Chaque syndicat désigne autant de représentants que de sièges obtenus par lui lors de l'élection. Les représentants de l'administration sont nommés et choisis parmi les agents titulaires. La CCP est obligatoirement consultée en cas de licenciement. Hélas, à l'INRA, la CCP ne se réunit quasiment que pour cela. La CGT revendique que toutes les questions individuelles concernant les agents sous contrat puissent être examinées par cette commission : harcèlement, formation, temps partiel, etc.

**POUR UN SYNDICALISME
COMBATIF ET INDEPENDANT
VOTEZ,
FAITES VOTER CGT !**

En résumé : qui vote pour quelle instance ?

Catégories	AT TR	AI Ingénieurs	ASC CR DR	Agents non titulaires
Instances				
CT INRA	Oui	Oui	Oui	Oui
CT MESR	Oui	Oui	Oui	Oui
CAPN	Oui	Oui	Oui	Non
CAPL	Oui	Non	Non	Non
CCPNT	Non	Non	Non	Oui

Comment les votes vont-ils se dérouler ?

Tous les votes vont avoir lieu par correspondance. Chaque électeur va recevoir **entre fin octobre et fin novembre** des enveloppes :

- **Pour les agents titulaires :**
 - Une enveloppe pour le CT-INRA et les CAPN
 - Une enveloppe pour le CT-MESR*
 - Et pour les AT et TR, une enveloppe de plus pour les CAPL
- **Pour les agents non titulaires :**
 - Une enveloppe pour le CT-INRA et la CCP
 - Une enveloppe pour le CT-MESR*

Chaque enveloppe contiendra une notice de vote, les professions de foi et les bulletins de vote, ainsi que les enveloppes nécessaires pour renvoyer (au frais de l'administration) nos bulletins de vote.

NB : * de ce que nous savons, les enveloppes pour le vote au CT ministériel arriveront 3 semaines après les autres enveloppes.

Tous les votes devront être arrivés à leur destination avant le 6 décembre midi. Il est donc plus prudent de voter dès réception de matériel de vote. Et en tous cas, **postez tous vos bulletins de votes le 4 décembre au plus tard !**

Vous avez des questions ? Nous y répondons !

N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants CGT de votre site pour toute question relative à ces élections.

Contacts :

.....
.....
.....